

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 1 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

1

01 Section 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Pâte durcisseur
948-36
SB48-3360 1004
54621523

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée
Peintures carrosserie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland

Adresse E-Mail:

Product-Safety-Coatings@basf.com

Service d'information à contacter:

+49/2501/143688

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49/2501/143227

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Section 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

- Org. Perox. D, H242 Risque d'incendie en cas d'échauffement.
- Eye Dam./Irrit. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1, H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT RE 2, H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Aquatic Acute 1, H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 2 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

2

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H242 Risque d'incendie en cas d'échauffement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de Prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

P411 + P235 Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C/77 °F. Tenir au frais.

Conseil de Prudence (Élimination):

P501 Faire Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:

dibutylmaleate
dibenzoyl peroxide

2.3. Autres dangers

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 3 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

3

d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

03 Section 3: Composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

peroxyde organique

Composants dangereux
conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement	N° INDEX
% (poids)			
Classe, Catégorie, Mention de danger			
dibenzoyl peroxide			
94-36-0	202-327-6	01-2119511472-50-XXXX	617-008-00-0
75,0 - 100,0			
Org. Perox. B, H241			
Eye Dam./Irrit. 2, H319			
Skin Sens. 1, H317			
Aquatic Acute 1, H400			

dibutylmaleate

105-76-0 203-328-4
25,0 - < 30,0
Skin Sens. 1, H317
STOT RE 2, H373

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

04 Section 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 4 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

4

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Garder la personne au repos. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés

La projection de poudres d'extinction, de mousse ou d'eau doit être opérée à une distance fiable. Dans tous les cas, refroidir à l'eau en deçà de la température de décomposition. Empêcher les cendres et les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité

Eau en jet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 5 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

5

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir la pâte au moyen d'une spatule en plastique (cf. section 7). Les éventuels liquides surnageants doivent être préalablement liés en utilisant un matériau absorbant non combustible tel que vermiculite ou perlite.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Section 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Précautions à prendre lors de la manipulation

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Utiliser le produit seulement dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelles décrites au section 8. Respecter les réglementations de la protection du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilitésExigences concernant les locaux et les emballages

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 6 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

6

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les emballages doivent être solidement fermés. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être soigneusement refermés.

Ne doit entrer en contact qu'avec des matériaux appropriés tels que le polyéthylène non pigmenté ou l'acier de référence matériau 4571.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des agents réducteurs (tels que amines), des acides, des bases, des composés de métaux lourds (tels que accélérateurs, siccatifs, sels métalliques).

Autres indications concernant les conditions de stockage

Température de stockage : 5 - 25 °C

Stocker dans les emballages d'origine ou dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Température maximale de stockage +25°C; tenir à l'écart de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

Néant

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés****Équipement de protection individuelle**Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 7 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

7

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. Vêtements de protection requis : sur-vêtement jetable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7 et 12

09 Section 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : pâteux

Couleur : rouge

Odeur : spécifique

pH : NA

Changement d'état physique

Température d'ébullition /
Intervalle de distillation : DND

Point de fusion /
Intervalle de fusion : -10 °C

Point d'éclair : NA

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 8 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

8

Température d'auto-inflammation: > 380 °C

Limite inférieure d'explosion : DND

Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 1,160 g/cm³ à 20°C

Solubilité : non miscible à l'eau

Viscosité : 411,6 mm²/s**9.2. Autres informations**

Temps d'écoulement : NA

10 Section 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au (voir section 7).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition à partir de 50°C.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs, composés de métaux lourds, acides, bases, impuretés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 9 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

9

11 Section 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénéicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Section 12: Informations écologiques

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 10 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

10

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au section 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
--------	-----------------	-----------------------

dibenzoyl peroxide

94-36-0	OECD 301 D	facilement dégradable
---------	------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DND

12.4. Mobilité dans le sol

DND

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Section 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usagesRecommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 11 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

11

Catalogue européen des déchetsDécision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :**08 01 11***

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis;
déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyéRecommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Section 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**Transport terrestre (ADR/RID):

3108

Transport maritime (IMDG):

3108

Transport aérien (IATA/ICAO):

3108

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.2. Nom d'expédition des Nations uniesTransport terrestre (ADR/RID):

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE

Transport maritime (IMDG):

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 12 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

12

ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID

Transport aérien (IATA/ICAO):

ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.3. Classe(s) de danger pour le transportTransport terrestre (ADR/RID):

5.2

Transport maritime (IMDG):

5.2

Transport aérien (IATA/ICAO):

5.2

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.4. Groupe d'emballageTransport terrestre (ADR/RID):

non soumis à la réglementation

Transport maritime (IMDG):

non soumis à la réglementation

Transport aérien (IATA/ICAO):

non soumis à la réglementation

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.5. Dangers pour l'environnementTransport terrestre (ADR/RID):

aucun(e)

Transport maritime (IMDG):

Marine Pollutant (dibenzoyl peroxide)

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 13 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

13

Transport terrestre (ADR/RID):

Code de restriction en tunnel: D

Code danger 50

Transport maritime (IMDG):

N° EMS: F-J, S-R

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non évalué

15 Section 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données relatives à la directive COV 1999/13/CE** (du produit livré)

Solvants organiques volatils : Néant

COV : Néant

Substances CMR volatiles : Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : Néant

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIB : Néant

Réglementations nationalesClasse de danger - eau : 1 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)TA-Luft 2002 (Allemagne)

Pourcentage classe 1: 75 %

Pourcentage classe 2: -

Pourcentage classe 3: -

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique non exigée.

16 Section 16: Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 14 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

14

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le section 2 et 3

Aquatic Acute

Danger pour le milieu aquatique - aigu

Eye Dam./Irrit.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Org. Perox.

Peroxydes organiques

STOT RE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Skin Sens.

sensibilisation de la peau

H241

Risque d'incendie ou d'explosion en cas d'échauffement.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles**NA** non applicable**VLE** Valeurs limites d'exposition à court terme - France**VME** Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **Pâte durcisseur
948-36**Code du produit : **SB48-3360 1004**

Date d'impression : 28.11.2015

Révisée le : 25.11.2015

Page 15 / 15

N° de version 18

FR FR 0000000003

15

observés.